

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019 – MISSION « POUVOIRS PUBLICS »***Commission des lois*

**Avis n° 153 (2018-2019) – Tome XI de M. Jean-Pierre Sueur
(Socialiste et républicain - Loiret) déposé le 22 novembre 2018**

Réunie le mardi 27 novembre 2018, sous la **présidence de M. Philippe Bas**, président, la commission des lois a examiné, sur le **rapport pour avis de M. Jean-Pierre Sueur**, les **crédits de la mission « Pouvoirs publics »** inscrits au **projet de loi de finances pour 2019**.

Ainsi que l'a relevé le rapporteur, les **crédits** de la mission sont **globalement contenus depuis plusieurs années**, au moyen d'efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses des pouvoirs publics mais également de prélèvements parfois importants sur leurs disponibilités.

La plupart de ces prélèvements étaient, et sont encore, destinés à financer des **investissements lourds**, notamment dans les domaines de l'immobilier et de l'informatique. Ils ne devraient donc pas tous se reproduire et devraient même, pour certains, permettre de réaliser des économies de gestion. Les coûts d'entretien et de rénovation d'un patrimoine immobilier comprenant de nombreux monuments nationaux n'en demeurent pas moins élevés.

Le rapporteur a souligné la double nécessité que les pouvoirs publics **prennent part à l'effort national de redressement des finances publiques**, grâce à la maîtrise de leurs dépenses, et disposent des **moyens d'assurer leurs missions constitutionnelles**.

Il a relevé à cet égard que la dotation de l'État à La Chaîne parlementaire diminuerait légèrement, tandis que toutes les autres dotations des pouvoirs publics seraient stables en euros courants et diminueraient donc en euros constants en 2019.

Le **montant total** des dotations de la mission « *Pouvoirs publics* » s'élève ainsi en 2019 à **991 344 491 euros**, en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), soit une diminution de 398 000 euros (- 0,04 %) par rapport à 2018.

La **dotation de la présidence de la République** s'élève, comme en 2018, à **103 millions d'euros** mais ne couvre pas l'intégralité des dépenses, en augmentation, ce qui rendra nécessaire un prélèvement sur les disponibilités. Tout en justifiant le maintien de la dotation par d'impérieuses nécessités de sécurité, notamment contre les cyberattaques, le rapporteur a souligné que ce prélèvement sur les disponibilités ne pouvait constituer une solution pérenne.

Les dotations de l'Assemblée nationale et du Sénat, sont également reconduites en euros courants **respectivement à 517 890 000 euros et 323 584 600 euros** et ne couvrent pas l'intégralité des dépenses des deux assemblées, ce qui rendra nécessaire un prélèvement sur leurs disponibilités.

La **dotation de La Chaîne Parlementaire diminue** quant à elle de 1,15 % pour s'établir à **34 289 162 euros**, contre 34 687 162 euros en 2018, répartie entre la dotation de Public Sénat, réduite à 17 648 000 euros, contre 18 046 000 euros en 2018 (soit une baisse de 2,21 %), et celle de LCP-AN, maintenue à 16 641 162 euros.

La **dotation du Conseil constitutionnel** est maintenue à **11 719 229 euros**, la diminution des dépenses d'investissement compensant à due concurrence la hausse des dépenses de fonctionnement destinée à permettre le recrutement de personnels de catégorie A. Cette **professionnalisation des effectifs**, année après année, vise à répondre à la technicité accrue des tâches au regard de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) dont le nombre ne diminue pas et qui sont souvent complexes (60 % des QPC concernent aujourd'hui la matière fiscale).

La **Cour de justice de la République**, dont la suppression est prévue par le projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace, en cours d'examen à l'Assemblée nationale, voit sa **dotation** reconduite à **861 500 euros**. Cette dotation inclut une ligne de 71 500 euros destinée à financer l'éventuelle tenue d'un procès.

Le rapporteur a enfin rappelé qu'en l'absence prévisible de réunion, **aucun crédit** n'était ouvert, cette année encore, **au titre de la Haute Cour**.

Sur sa proposition, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Pouvoirs publics » inscrits au projet de loi de finances pour 2019.



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a18-153-11/a18-153-11.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37